

COMPOSITION DU COMITE DES PARTENAIRES

<u>Collège Collectivités</u>	<u>Collège Employeurs</u>	<u>Collège Société civile</u>
<ul style="list-style-type: none"> - Grand Bourg Agglomération : <ul style="list-style-type: none"> o Président o VP Transports et Mobilités o CD Transport Scolaire o VP Economie - Conférences territoriales : présidents des groupes de travail Transports et Mobilités - 1 représentant de chaque commune de l'unité urbaine 1 représentant par entité suivante : <ul style="list-style-type: none"> - Région - Département 	<ul style="list-style-type: none"> - La Chambre de Commerce et d'Industrie et à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat désigneront chacune un représentant par catégories suivantes (soit 6 membres attendus): <ul style="list-style-type: none"> - 1 industrie - 1 entreprise tertiaire - 1 club d'entreprises ou association de commerçants - Les Directeurs de : <ul style="list-style-type: none"> - CCI - CMA - 1 représentant par entité suivante : <ul style="list-style-type: none"> - Hôpital Fleyriat - Union des Commerçants 	<ul style="list-style-type: none"> - Le Conseil de Développement désignera 3 membres pour intégrer cette instance. - 5 habitants (appel à candidatures suivi d'un tirage au sort) - 1 représentant par entité suivante : <ul style="list-style-type: none"> - Association BNE (Bourg Nature Environnement) - APF (Association des Paralysés de France) - Association Autosbus - FCPE (Fédération des Conseils des Parents d'élèves) - PEEP (Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public)